

Le nouveau parcours déclaratif fusionné des indépendants



Avant

Et

Maintenant

Avant : 3 déclarations à déposer



- La déclaration sociale des Indépendants
- A déposer sur le site net-entreprises.fr
- Avant mi-juin



- La déclaration de résultat des entreprises (liasse fiscale professionnelle) des non salariés/des indépendants
- A déposer dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr
- Avant début mai



- La déclaration des revenus des particuliers (déclaration 2042)
- A déposer dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- Avant début juin

Maintenant : plus que 2 déclarations



Votre espace professionnel

- La déclaration de résultat des entreprises (liasse professionnelle) des non salariés/indépendants
- A déposer dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr
- Avant début mai

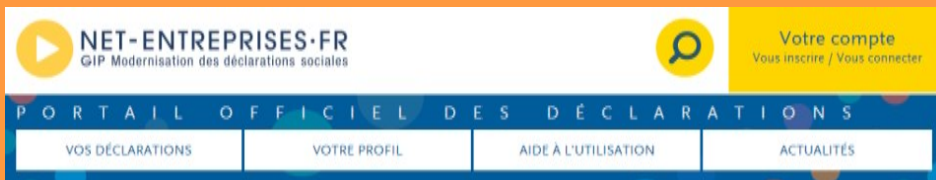


Votre espace particulier

- La déclaration unifiée des revenus des particuliers (déclaration 2042)
- A déposer dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- Avant début juin

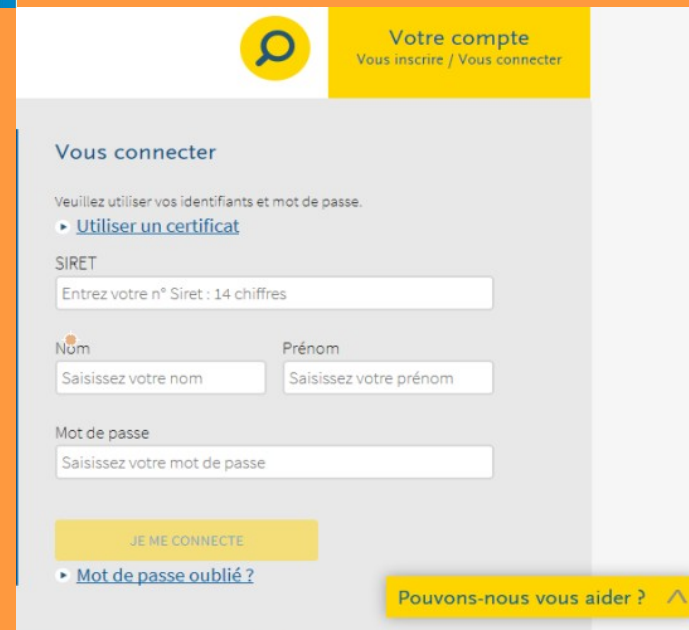
L'ancienne déclaration sociale des indépendants

Il était nécessaire de se connecter sur le site net-entreprises.fr :



L'authentification à partir du :

- n° siret
- nom et prénom
- Mot de passe




The screenshot shows the login page of net-entreprises.fr. At the top right is a yellow button labeled 'Votre compte' with the subtext 'Vous inscrire / Vous connecter'. The main heading is 'Vous connecter'. Below it is the instruction 'Veillez utiliser vos identifiants et mot de passe.' followed by a link 'Utiliser un certificat'. The form includes a 'SIRET' field with the placeholder 'Entrez votre n° Siret : 14 chiffres'. Below that are two fields for 'Nom' and 'Prénom', each with the placeholder 'Saisissez votre nom' and 'Saisissez votre prénom' respectively. There is also a 'Mot de passe' field with the placeholder 'Saisissez votre mot de passe'. At the bottom left is a yellow button labeled 'JE ME CONNECTE'. At the bottom right is a link 'Mot de passe oublié ?' and a yellow button labeled 'Pouvons-nous vous aider ?' with an upward arrow icon.

L'ancienne déclaration sociale des indépendants

La saisie du numéro de sécurité sociale (NIR) à 15 caractères

NET-ENTREPRISES-FR DÉCLARATION SOCIALE DES INDÉPENDANTS

Comment déclarer et rectifier ?
Déclaration
Dépôt EDI
Aide en ligne
Calendrier
Alertes
Retour vers net-entreprises

 **DÉCLARATION DSI 2019**
IDENTIFICATION

Bonjour,

Avant de remplir votre déclaration, munissez-vous de vos déclarations fiscales des revenus 2019 (2042 C PRO notamment) : la correspondance entre les rubriques de la DSI et les rubriques fiscales est indiquée dans l'aide en ligne.

Net-entreprises enverra votre déclaration à votre Urssaf et vous délivrera un accusé de réception.

Une évaluation de vos cotisations sociales définitives de l'année 2019, en fonction du revenu que vous aurez déclaré, sera indiquée dans cet accusé de réception. Vous pouvez l'enregistrer et l'imprimer.

Important :

Cette déclaration est obligatoire, même si vos revenus sont déficitaires ou à 0.

Pour initier votre déclaration, vous devez entrer votre numéro de sécurité sociale (NIR) à 15 caractères .

Attention : Cette déclaration est obligatoire même si votre situation est susceptible de donner droit à une exonération totale ou partielle de vos cotisations.

Numéro de sécurité sociale : **ETAPE SUIVANTE ▶**

L'ancienne déclaration sociale des indépendants

Puis il fallait se munir de sa déclaration **2042 et / ou 2042 C Pro** déposée au préalable sur votre espace particulier d'impots.gouv.fr afin de saisir vos données :

NET-ENTREPRISES.FR DÉCLARATION SOCIALE DES INDÉPENDANTS

Comment déclarer et rectifier ?
Déclaration
Dépôt EDI
Aide en ligne
Calendrier
Alertes
Retour vers net-entreprises

DÉCLARATION DSI 2019
RÉGIMES D'IMPOSITION

Tableau de bord Saisie de la déclaration Validation de la déclaration Accusé de réception
Régime IR Régime IS Cotisations sociales Activités spécifiques

IMPORTANT : Une seule déclaration doit être remplie. Les personnes exerçant plusieurs activités doivent cumuler leurs revenus avant de les reporter dans la présente déclaration. Cette déclaration est obligatoire, même si les revenus sont déficitaires ou à 0.

9 76 01 75 001 026 66 - Monsieur TEST 976 059-026

Vous avez exercé une ou plusieurs activité(s) indépendante(s) (artisan, commerçant ou profession libérale) en 2019, en qualité d'entrepreneur individuel ou de gérant/associé de société soumise à l'impôt sur le revenu (IR).

Si le régime d'imposition de votre activité est un régime réel, indiquez dans la rubrique XA votre bénéfice ou dans la rubrique XB votre déficit.

Montant de votre bénéfice (XA) ou de votre déficit (XB) : Bénéfice (XA) (+) 1234 € ou Déficit (XB) (-) €

Si le régime d'imposition de votre activité est le régime des micro-entreprises (micro-BIC ou micro-BNC), indiquez le montant brut de votre chiffre d'affaires ou de vos recettes dans l'une des rubriques ci-dessous : XC pour les activités de vente, XD pour les prestations de services et XE pour les activités libérales.

Montant de votre chiffre d'affaires (XC / XD) ou de vos recettes (XE) : Micro-BIC Ventes (XC) (+) € Micro-BIC Prestations (XD) (+) € Micro-BNC (XE) (+) €

Attention : l'indication du montant du chiffre d'affaires dans les rubriques XC, XD et XE ne concerne que les personnes relevant du régime fiscal des micro-entreprises (micro-BIC et micro-BNC).

Le montant de votre chiffre d'affaires sera diminué d'un abattement de 71% (case XC), d'un abattement de 50% (case XD). Le montant de vos recettes (case XE) sera diminué d'un abattement de 34%. Ces abattements ne peuvent être inférieurs à 305 EUR.

Quel que soit votre régime d'imposition, indiquez dans XF vos revenus exonérés fiscalement (attention : pour les personnes relevant du régime fiscal des micro-entreprises, ne déclarez pas le montant de l'abattement forfaitaire de votre chiffre d'affaires).

Revenus exonérés (XF) : XF (+) €

La base de calcul de vos cotisations pour ce régime d'imposition sera égale au total des cases : XA (ou XB) + XC + XD + XE + XF.

(RETOUR AU TABLEAU DE BORD)

ETAPE SUIVANTE >

L'ancienne déclaration sociale des indépendants

❑ La validation définitive :



Une fois les informations vérifiées et validées, la déclaration était envoyée à votre Urssaf ou CGSS



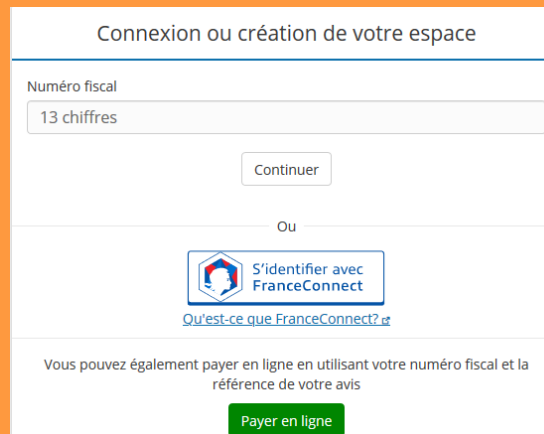
- ❑ Un accusé réception précisant la date et l'heure d'envoi était transmis
- ❑ Le récapitulatif des informations saisies apparaissait
- ❑ Enfin, une évaluation du montant des cotisations et contributions sociales était délivrée

Le nouveau parcours fusionné sur impots.gouv.fr

L'accès à la déclaration se fait depuis l'espace particulier du site impots.gouv.fr



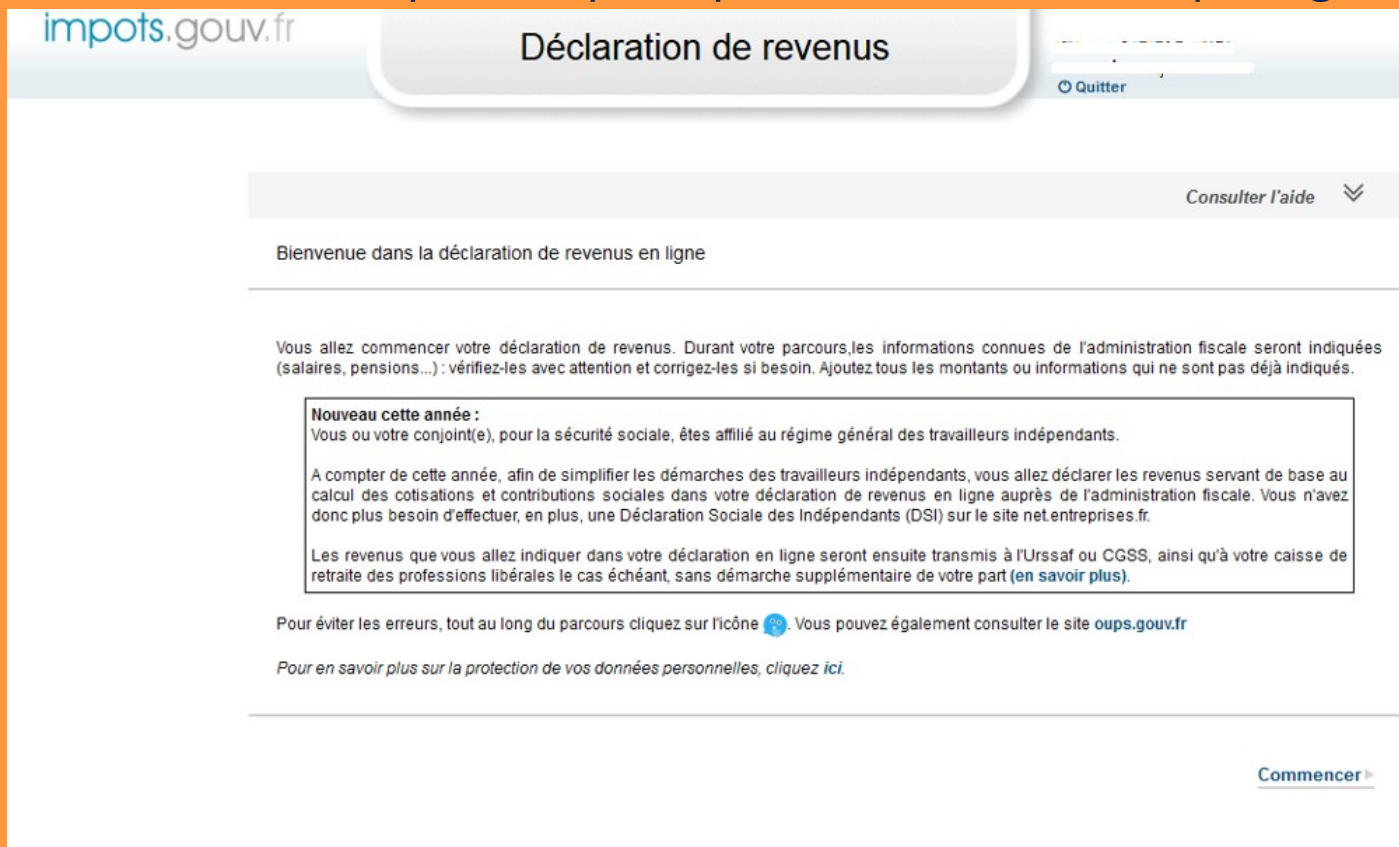
L'authentification s'effectue avec le numéro fiscal et le mot de passe



The screenshot shows a login form titled 'Connexion ou création de votre espace'. It features a text input field for 'Numéro fiscal' with a placeholder '13 chiffres' and a 'Continuer' button. Below this is an 'Ou' separator and a 'S'identifier avec FranceConnect' button with a link 'Qu'est-ce que FranceConnect?'. At the bottom, there is a note: 'Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis' and a green 'Payer en ligne' button.

Le nouveau parcours fusionné sur impots.gouv.fr

L'accès à la déclaration se fait depuis l'espace particulier du site impots.gouv.fr

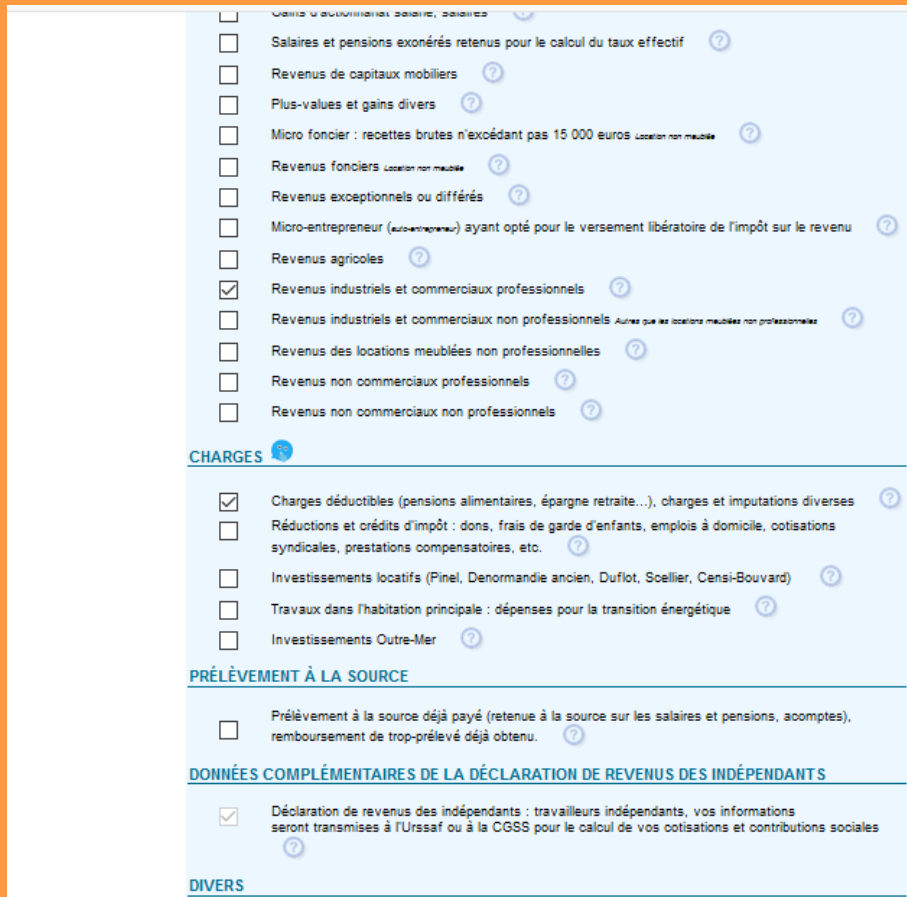


The screenshot shows the 'Déclaration de revenus' page on the website impots.gouv.fr. The page has a light blue header with the logo and the title 'Déclaration de revenus'. A 'Quitter' button is visible in the top right corner. Below the header, there is a 'Consulter l'aide' link with a dropdown arrow. The main content area starts with a welcome message: 'Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne'. This is followed by a paragraph explaining the process: 'Vous allez commencer votre déclaration de revenus. Durant votre parcours, les informations connues de l'administration fiscale seront indiquées (salaires, pensions...): vérifiez-les avec attention et corrigez-les si besoin. Ajoutez tous les montants ou informations qui ne sont pas déjà indiqués.' A highlighted box contains a new announcement: 'Nouveau cette année : Vous ou votre conjoint(e), pour la sécurité sociale, êtes affilié au régime général des travailleurs indépendants. A compter de cette année, afin de simplifier les démarches des travailleurs indépendants, vous allez déclarer les revenus servant de base au calcul des cotisations et contributions sociales dans votre déclaration de revenus en ligne auprès de l'administration fiscale. Vous n'avez donc plus besoin d'effectuer, en plus, une Déclaration Sociale des Indépendants (DSI) sur le site net.entreprises.fr. Les revenus que vous allez indiquer dans votre déclaration en ligne seront ensuite transmis à l'Urssaf ou CGSS, ainsi qu'à votre caisse de retraite des professions libérales le cas échéant, sans démarche supplémentaire de votre part (en savoir plus).' Below this, there are two lines of text: 'Pour éviter les erreurs, tout au long du parcours cliquez sur l'icône [info icon]. Vous pouvez également consulter le site [oups.gouv.fr](https://www.oups.gouv.fr)' and 'Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez [ici](#).' At the bottom right, there is a 'Commencer' button with a right-pointing arrow.

Le nouveau parcours fusionné sur impots.gouv.fr

Étape 2 :

- La déclaration en ligne avec les revenus pré-remplis apparaît à l'écran. La rubrique spécifique aux travailleurs indépendants éligibles à la déclaration unifiée est cochée « données complémentaires de la déclaration de revenus des indépendants »



The screenshot displays the 'impots.gouv.fr' interface for the 'Étape 2' of the tax declaration process. It features a list of income categories with checkboxes and question marks. The 'Revenus industriels et commerciaux professionnels' checkbox is checked. Below this, there are sections for 'CHARGES', 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE', 'DONNÉES COMPLÉMENTAIRES DE LA DÉCLARATION DE REVENUS DES INDÉPENDANTS', and 'DIVERS'. The 'Données complémentaires de la déclaration de revenus des indépendants' checkbox is also checked.

Catégorie	Statut
Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif	<input type="checkbox"/>
Revenus de capitaux mobiliers	<input type="checkbox"/>
Plus-values et gains divers	<input type="checkbox"/>
Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros	<input type="checkbox"/>
Revenus fonciers	<input type="checkbox"/>
Revenus exceptionnels ou différés	<input type="checkbox"/>
Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu	<input type="checkbox"/>
Revenus agricoles	<input type="checkbox"/>
Revenus industriels et commerciaux professionnels	<input checked="" type="checkbox"/>
Revenus industriels et commerciaux non professionnels	<input type="checkbox"/>
Revenus des locations meublées non professionnelles	<input type="checkbox"/>
Revenus non commerciaux professionnels	<input type="checkbox"/>
Revenus non commerciaux non professionnels	<input type="checkbox"/>

CHARGES

Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses	<input checked="" type="checkbox"/>
Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.	<input type="checkbox"/>
Investissements locatifs (Finel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard)	<input type="checkbox"/>
Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique	<input type="checkbox"/>
Investissements Outre-Mer	<input type="checkbox"/>

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Prélèvement à la source déjà payé (retenue à la source sur les salaires et pensions, acomptes), remboursement de trop-prélevé déjà obtenu.	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES DE LA DÉCLARATION DE REVENUS DES INDÉPENDANTS

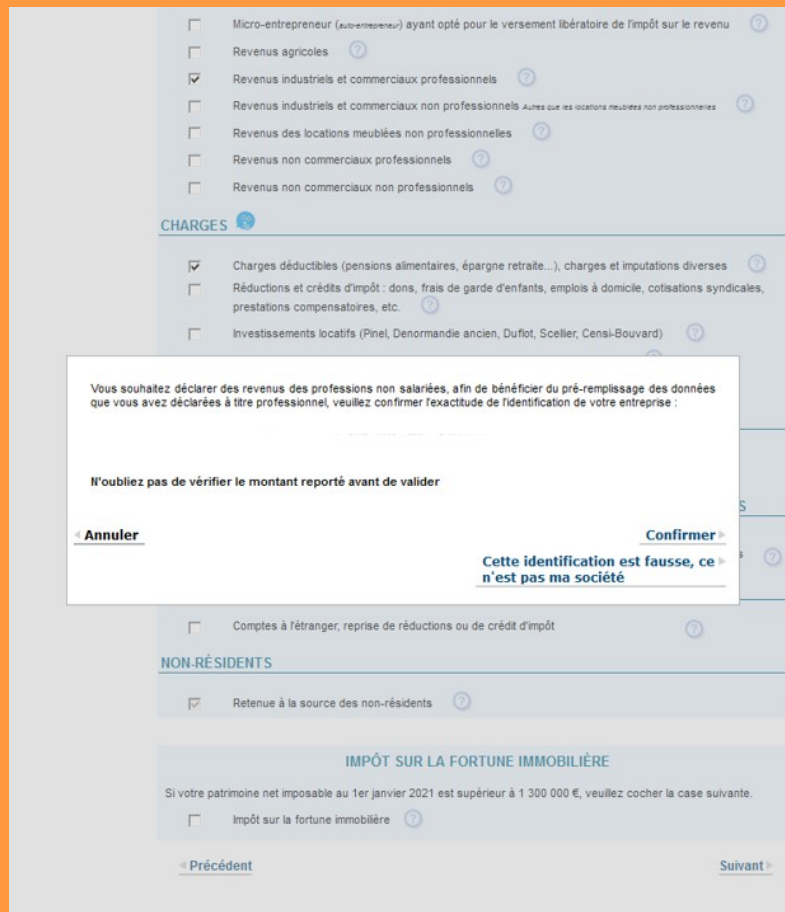
Déclaration de revenus des indépendants : travailleurs indépendants, vos informations seront transmises à l'Urssaf ou à la CGSS pour le calcul de vos cotisations et contributions sociales	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-------------------------------------

DIVERS

Le nouveau parcours fusionné sur impots.gouv.fr

Étape 3 :

- Si le contribuable a des revenus des professions non salariées, la page suivante apparaît.
- Les données déclarées sur les déclarations professionnelles seront récupérées si le couple SPI/ siren est validé.



Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu

Revenus agricoles

Revenus industriels et commerciaux professionnels

Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles

Revenus des locations meublées non professionnelles

Revenus non commerciaux professionnels

Revenus non commerciaux non professionnels

CHARGES

Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses

Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.

Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Sceller, Censi-Bouvard)

Vous souhaitez déclarer des revenus des professions non salariées, afin de bénéficier du pré-remplissage des données que vous avez déclarées à titre professionnel, veuillez confirmer l'exactitude de l'identification de votre entreprise :

N'oubliez pas de vérifier le montant reporté avant de valider

[Annuler](#) [Confirmer](#)

Cette identification est fautive, ce n'est pas ma société

Comptes à l'étranger, reprise de réductions ou de crédit d'impôt

NON-RÉSIDENTS

Retenue à la source des non-résidents

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Si votre patrimoine net imposable au 1er janvier 2021 est supérieur à 1 300 000 €, veuillez cocher la case suivante.

Impôt sur la fortune immobilière

[Précédent](#) [Suivant](#)

Le nouveau parcours fusionné sur impots.gouv.fr

Étape 3 :

- ❑ Les rubriques connues (issues de la liasse professionnelle) sont préremplies
- ❑ Le montant des acomptes d'impôt sur le revenu déjà versés apparaît également

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS y compris locations meublées professionnelles

Notice

Durée de l'exercice nombre de mois si inférieur à 12

Régime micro BIC

Revenus nets exonérés
régimes zonés articles 1417, IV, b du code général des impôts

Plus-values à court terme exonérées
art. 151 septies, 151 septies A, 238 quinquies du CGI

Revenus imposables
Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement

- Ventes de marchandises et assimilées
- Prestations de services et locations meublées

Plus-values nettes à court terme

Moins-values nettes à court terme

Plus-values nettes à long terme

Moins-values à long terme

Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés
régimes zonés articles 1417, IV, b du code général des impôts

Revenus exonérés : intéressement participation, abondement PEE, PERCO

Plus-values à court terme exonérées
art. 151 septies, 151 septies A, 238 quinquies du CGI et suramortissement

Revenus imposables

- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif
- dont moins-values à court terme

Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français

Produits des brevets et assimilés taxables à 10 %

Déficits

Plus-values nettes à long terme

5DB

5KN

DSBC

5KO

5KP

5KX

5KJ

5KQ

5KR

5KB OSA / VISEUR SANS 5KH

DSPA

DSTA

5KC 54600 5KI

5DK 5DL

5DM 5DN

5DF 5DG

5UI

5KF 5KL

5KE

Précédent Suivant

Accueil

Consulter l'aide

Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

Étape 1 Étapes préalables

Étape 2 Renseignements personnels

Étape 3 Revenus et charges

Étape 4 Résumé et signature

Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration de revenus

Déclaration principale - revenus 2020

Précédent Suivant

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Notice

Prélèvement à la source

Prélèvement à la source déjà payé :

- retenue à la source sur les salaires et pensions 8HV
- acomptes d'impôt sur le revenu 8HW 660
- acomptes de prélèvements sociaux 8HX

Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu

- impôt sur le revenu 8HY
- prélèvements sociaux 8HZ

Précédent Suivant

Le nouveau parcours fusionné sur impots.gouv.fr

Étape 3 :

- Le volet social complémentaire relatif aux cotisations et contributions sociales s'affiche ensuite

Données complémentaires de la déclaration de revenus des indépendants

[Notice](#)

<p>Vous êtes affilié pour la sécurité sociale, au régime général des travailleurs indépendants</p> <p>Sommes déjà soumises à cotisations sociales</p> <p>Cotisations sociales obligatoires</p> <p>Cotisations à déduire <i>cotisations sociales obligatoires négatives (comptabilité de trésorerie)</i></p> <p>Cotisations facultatives</p> <p>Associé exerçant son activité dans une société IS : dividendes > 10 % du capital social perçu par l'associé, son conjoint ou partenaire pacsé et ses enfants mineurs non émancipés</p> <p>Praticiens et auxiliaires médicaux ne relevant pas du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (PAM-C)</p> <p>Vous êtes praticien ou auxiliaire médical ne relevant pas du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (PAM-C), cochez la case :</p> <p>Zones déficitaires en offre de soins : rémunérations exonérées</p> <p>Revenus de l'activité conventionnée :</p> <p>Bénéfice</p> <p>Déficit</p> <p>Débitants de tabac</p> <p>Vous êtes débitant de tabac, cochez la case :</p> <p>Recettes nettes de débit de tabac</p>	<p>DSAE <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>DSBA <input type="text"/></p> <p>DSCA <input type="text"/></p> <p>DSDA <input type="text"/></p> <p>DSEA <input type="text" value="2500"/></p> <p>DSAA <input type="text"/></p> <p>DSFE <input type="checkbox"/></p> <p>DSFA <input type="text"/></p> <p>DSGA <input type="text"/></p> <p>DSHA <input type="text"/></p> <p>DSIE <input type="checkbox"/></p> <p>DSIA <input type="text"/></p>
--	---

Revenus BIC, BNC, BA à l'étranger

Vous avez des revenus à l'étranger, cochez la case :

Revenus étrangers imposables exonérés de cotisations sociales et de CSG/CRDS :

Bénéfice **DSJA**

Déficit **DSKA**

Revenus étrangers imposables soumis à cotisations sociales et exonérés de CSG/CRDS :

Bénéfice **DSLA**

Déficit **DSMA**

Revenus étrangers non imposables soumis à cotisations sociales et exonérés de CSG/CRDS :

Bénéfice **DSNA**

Déficit **DSOA**

Exonération sociale liée à la crise sanitaire Covid

Vous remplissez les conditions pour bénéficier de la réduction des cotisations sociales liée à la crise du Covid-19, cochez la case :

DSBE

Secteur dont relève votre activité principale :

S1

S1 bis

S2

S'agissant des conditions d'exonération, précisez si vous êtes éligible :

- au dispositif de réduction prévu au titre de la première vague de la crise sanitaire du printemps 2020 / dispositif de réduction mis en place dans le cadre de la première période d'état d'urgence sanitaire du printemps 2020 (3ème loi de finances rectificative pour 2020) ?

Oui

Non

- au nouveau dispositif de réduction prévu au titre de la seconde vague de la crise sanitaire de l'automne 2020 / dispositif de réduction mis en place dans le cadre de la seconde période d'état d'urgence sanitaire de l'automne 2020 (loi de financement de la sécurité sociale pour 2021) ?

Oui

Non

Précisez le nombre de mois entre octobre 2020* et mars 2021 durant lesquels vous avez subi une interdiction d'accueil du public ou une baisse d'au moins 50 % de votre chiffre d'affaires (*1 pour octobre 2020, votre activité devait également être située une zone d'application des mesures de couvre-feu)

« Précédent
Suivant »

Le nouveau parcours fusionné sur impots.gouv.fr

Étape 4 :

□ Un résumé de la déclaration est affiché.

Il ne reste plus qu'à signer

Résumé de votre déclaration

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Contribution à l'audiovisuel public
Au 1er janvier 2021, aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur (ORA).

Déclaration de revenus

Revenus industriels et commerciaux professionnels

5 KC	BIC prof. réel normal ou simplifié sous CGA - bénéfices - Déclarant 1	54600
------	---	-------

Prélèvement à la source

8 HW	Acomptes d'impôt sur le revenu déjà payés - déclarant 1	660
------	---	-----

Déclaration de revenus des indépendants

DSAE	Vous êtes affilié pour la sécurité sociale, au régime général des travailleurs indépendants - Déclarant 1	X
DSBA	Sommes déjà soumises à cotisations sociales - Déclarant 1	560
DSEA	Cotisations facultatives - Déclarant 1	2500
DSBE	Vous remplissez les conditions pour la réduction des cotisations sociales liée à la crise du Covid-19 - Déclarant 1	S1

Estimation de votre impôt net après crédits d'impôt : 10 386 €
Montant restant à payer : 9 726 €
[Consulter le détail du calcul](#)

Relevé d'Identité Bancaire
(France ou pays de la zone SEPA)

La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire

[Modifier](#)

J'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées pour le paiement de mon impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source. [En savoir plus](#)

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

... j'ai encore des corrections à apporter
[◀ Corriger ma déclaration](#)

... j'ai terminé
[Signer ma déclaration](#)

Le nouveau parcours fusionné sur impots.gouv.fr

Étape 5 :

☐ Fin de la déclaration

Les données entrant dans le calcul des cotisations et contributions sociales personnelles seront transmises à l'URSSAF ou CGSS ainsi qu'à la caisse de retraite des professions libérales le cas échéant.

Un lien « *détail des revenus transmis* » permet de visualiser l'ensemble des informations transmises à l'Urssaf ou CGSS.



The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface for 'Déclaration de revenus'. At the top, there is a navigation bar with 'impots.gouv.fr' on the left, 'Déclaration de revenus' in the center, and a 'Quitter' button on the right. Below this is a breadcrumb trail 'Accueil' and a 'Consulter l'aide' link with a dropdown arrow. A progress bar indicates five steps: 'Étape 1 Étapes préalables', 'Étape 2 Renseignements personnels', 'Étape 3 Revenus et charges', 'Étape 4 Résumé et signature', and 'Étape 5 Fin de déclaration', with the fifth step being the active one. The main content area features a heading 'Merci pour votre déclaration en ligne' followed by a message: 'Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au 01/06/2021.' Below this is a section titled 'Rappel : Déclaration de revenus des Indépendants' with a paragraph explaining that declared revenues and social contributions will be transmitted to Urssaf or CGSS, and that no further steps are required. A link 'Détail des revenus transmis.' is provided. An 'Informations utiles' section asks if the user knows what their taxes are for and offers a 'Je consulte le site' button. At the bottom, there is a 'Je donne mon avis' button with the URL 'Voxusagers.gouv.fr' and a 'Télécharger Adobe Reader' button with the Adobe Reader logo.